

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20261007-2026CD1053-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

Publication : 12/10/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Loire pour la distribution de kits économiseurs d'eau aux agents de Loire Forez agglomération et aux services publics du territoire dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne « Agissons pour l'eau » 2025-2030.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu le procès-verbal d'installation et d'élections en date du 7 avril 2026 portant élection du Président de Loire Forez agglomération et des membres du bureau,
- Vu la délibération n°9 en date du 7 avril 2026 portant délégations d'attribution au Président,
- Vu l'arrêté n°2026ARR0884 en date du 14 avril 2026 donnant délégation à Mme Stéphanie FAYARD, 3^{ème} vice-présidente en charge de l'eau et des rivières,
- Vu la signature de l'accord de territoire 2026-2028 en date du 22 juillet 2026 par l'Agence de l'Eau,
- Considérant la nécessité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Loire pour une action de distribution de kits économiseurs d'eau dans le cadre d'une politique globale d'économie d'eau afin de réduire la consommation en eau potable sur les années 2026 à 2028,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention pour la distribution de kits économiseurs d'eau aux agents de LFa et aux autres services publics du territoire dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne « Agissons pour l'eau » 2025-2030.

La demande de subvention sera réalisée selon les plans de financement estimatifs ci-dessous :

Actions	Montant total (en € HT)	Montant total (en € TTC)
Kits distribués (1 100)	5 082	6 098.40
Temps passé campagne de communication et sensibilisation (100 heures)	6 707	8 048.40
Total	11 789€ HT	14 146.80€ TTC

Année	Montant total (en € HT)	Montant estimé subvention 10% département (en € HT)	Montant estimé subvention agence de l'eau (en € HT)	Coût estimé LFa après subventions (en € HT)
2027	5 395.22	539.52	3 776.65	1 079.05
2028	3 196.89	319.69	2 237.82	639.38
2029	3 196.89	319.69	2 237.82	639.38
Total	11 789€ HT	1 178.90€ HT	8 252.29€ HT	2 357.81€ HT

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 07/10/2026

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Lyon via
le site www.telerecours.fr dans un
délai de deux mois à compter de
la publication.*

Signé électroniquement le 07/10/2026

Par délégation, pour le président,
la vice-présidente en charge de l'eau et des rivières
Stéphanie FAYARD

